



les Gonneurs

BP 47 – 56110 GOURIN sonneurs.gourin@orange.fr

Règlement du concours 'Jeunes Sonneurs'

- 1 - Le concours est ouvert aux couples bombarde/biniou et bombarde/cornemuse.
- 2 - Il concerne tous les jeunes sonneurs de moins de 20 ans le jour du concours.
- 3 - La prestation de chaque couple devra se composer de trois épreuves : marche, mélodie et danse. Les trois épreuves seront issues d'un même terroir.
- 4 - Chaque sonneur ne peut participer qu'une seule fois dans une catégorie (biniou et bras)

5 Inscription :

- 5.1 **Toute inscription au concours devra se faire avant le 03 septembre** à l'adresse figurant en haut du document.
- 5.2 L'âge des candidats et le terroir choisi seront précisés à l'inscription.

6 Instruments :

- 6.1 Les instruments utilisés pour le concours sont des instruments traditionnels. Les innovations instrumentales sont laissées à l'appréciation du jury.
- 6.2 Le couple a la possibilité de changer d'instrument pour chacune des épreuves mais la permutation d'instruments ou de compère au cours d'un même air est interdite.

7 Déroulement du concours

- 7.1 Le tirage au sort sera effectué le jour précédent le concours et l'ordre de passage sera affiché dès 10H près de la table du jury.
- 7.2 Les concurrents devront venir confirmer leur présence à la table du jury à 9H45
- 7.3 Le concours commence à 10H
- 7.4 Les prestations de marche et mélodie ne doivent pas excéder 4 minutes chacune. Celle de danse ne doit pas excéder 10 minutes.

8 Jury

- 8.1 Trois jurys seront constitués : Un pour chaque épreuve.
- 8.2 Les concurrents de ce concours prennent connaissance du présent règlement, et reconnaissent la compétence du jury (composé de sonneurs ou de personnalités reconnues dans le domaine musical breton), dont les décisions solidaires sont sans appel.

9 Résultats

- 9.1 Un classement sera établi du premier au dernier, Kozh et Bras confondus
- 9.2 Les champions seront invités à sonner au fest-noz en début de soirée
- 9.3 Un commentaire préparé par les jurys sera remis aux concurrents